

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 9 mars 2021

Relance de l'investissement dans le système de santé : Une réalité pour toute la Bourgogne-Franche-Comté

Le projet de Cosne-Cours-sur-Loire a été retenu par le Gouvernement pour illustrer la portée de la relance des investissements en santé. Au-delà de l'étape symbolique et historique de ce 9 mars 2021 dans la Nièvre, choisie par le Premier Ministre pour annoncer la déclinaison territoriale des mesures de soutien aux investissements hospitaliers, toute la région bénéficie de la transformation en profondeur du système que représente le Ségur de la Santé.

Le nouvel hôpital de Cosne-Cours-sur-Loire incarne parfaitement la réforme des investissements en santé, nouvelle grande phase de concrétisation du Ségur de la Santé, dont le volet territorial avait été lancé en juillet 2020, déjà en Bourgogne-Franche-Comté, par une séance exceptionnelle de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) au CHU de Dijon, en présence du Ministre des Solidarités et de la Santé.

Avec ses deux sites, l'un au cœur de ville rassemblant un établissement et des services médico-sociaux ainsi qu'une maison de santé, l'autre à l'entrée sud de la ville, pour les hospitalisations, les urgences, l'imagerie... l'exemple de Cosne témoigne de l'approche transversale privilégiée dans les nouveaux projets de santé. Des projets associant de près tous les professionnels de santé quel que soit leur mode d'exercice, fruits d'une large concertation avec les élus, et comportant une dimension d'aménagement du territoire en santé, pour lui redonner de l'attractivité, notamment aux yeux des professionnels.

Un plan massif, une méthode déconcentrée

Le plan massif de relance de l'investissement dans le système de santé lancé ce 9 mars dans la Nièvre, et qui repose sur une enveloppe exceptionnelle de 19 milliards d'euros, vise plusieurs objectifs : **assainir la situation financière des établissements de santé qui en ont besoin, favoriser leur investissement courant et investir dans le futur du système de santé, y compris dans les outils du numérique.**

La région se voit ainsi dotée de **737 millions d'euros : 472 millions d'euros pour le désendettement, 201 millions d'euros pour les projets à long terme, 63 millions pour les investissements de la vie quotidienne.** La totalité de ces crédits seront délégués à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté, les ARS étant chargées de piloter l'ensemble de ces investissements, en collaboration avec les acteurs compétents sur les territoires.

Des engagements déjà concrétisés

Cette politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins est le quatrième pilier d'un système de santé **plus équitable, plus moderne, plus innovant et plus souple à l'issue du Ségur.**

Au titre de la revalorisation salariale des soignants, la réforme représente déjà en Bourgogne-Franche-Comté une enveloppe de près de 94 millions d'euros par an pour le secteur EHPAD ; 215,5 millions d'euros annuels pour le secteur hospitalier.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

La Région a également pu bénéficier d'une augmentation de 30 places en écoles d'infirmiers dès septembre 2020 et cette augmentation va se poursuivre à la rentrée 2021 avec une hausse conséquente des quotas en écoles d'infirmiers et d'aides-soignants.

L'ARS a encore financé plus de 180 lits dits « saisonniers » dans une douzaine d'établissements de santé de la région, pour leur permettre de faire face à l'avenir au pic hivernal de leur activité, au titre d'un autre pilier du Ségur visant cette fois à **simplifier les organisations et le quotidien des équipes de santé.**

Contact presse

Lauranneournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.ournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2, place des Savoirs
21035 Dijon Cedex